

# ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15 AVRIL 2015

**Présidence :** Madame Marie-Claire Pharisa, syndique

**Citoyennes et citoyens présents : 33 ; conseil communal : 5, soit 38**

**Conseil communal :** Messieurs

- Daniel Raboud
- Jean-François Moura
- Philippe Mercier
- Alain Saudan

**Secrétaire :** Madame Marthe Brodard

**Convocation :**

- affichée au pilier public dès le 27 mars 2015 ;
  - publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 13, du 27 mars 2015 ;
  - insérée dans le Bulletin d'information numéro 76 distribué à tous les ménages le 27 mars 2015 (art. 12, al. 1<sup>bis</sup> LCo ; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011).
- 

**Ordre du jour :**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014**

**2. Comptes 2014**

**2.1. Compte de fonctionnement**

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

**2.2. Compte des investissements**

- a) rapport de l'organe de révision
- b) préavis de la commission financière
- c) approbation

**3. Réfection de routes - financement :**

- a) « Route de la Cascade » et carrefour (Chemin des Praz) – crédit complémentaire
- b) « Chemin Pierre-de-la-Tinaz »
- c) « Route des Lières », tronçon supérieur
- d) « Chemin du Vieux-Chevrier »

**4. Lotissement du « Saudillet »**

- Equipement de détail – financement
- Délégation de compétence au conseil communal pour la vente des parcelles

**5. Composition du conseil communal ; nombre de conseillers pour la législature 2016-2021**

**6. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26)**

**7. Divers**

---

A 20.00 heures, **Madame la Syndique** ouvre l'assemblée en saluant les personnes présentes ; elle les remercie d'avoir répondu à la convocation.

Elle présente Monsieur Alain Saudan, nouveau conseiller communal, élu le 26 janvier 2015. Monsieur Saudan est entré en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2015. Il succède à Madame Claudine Castella, dont le mandat a pris fin le 31 mars 2015 (changement de domicile).

Monsieur Saudan est architecte indépendant et professeur à l'Ecole d'architecture. Avec sa famille, il habite Grandvillard depuis 2010.

Afin de se conformer aux exigences découlant des directives du Service des constructions et de l'aménagement, depuis septembre 2013, le précité assume le contrôle des demandes de permis de construire, lequel nécessite des compétences professionnelles en la matière.

Madame la Syndique lui souhaite la bienvenue au sein de l'autorité communale.

Elle réitère ses remerciements à Madame Claudine Castella pour le travail accompli pendant neuf ans.

---

Madame la Syndique :

- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour ;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :

*« <sup>1</sup>L'assemblée vote à main levée.*

*<sup>2</sup>Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.*

*<sup>3</sup>Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois, ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence. » ;*

- nomme **Messieurs Jean-Paul Zenoni** et **Laurent Borcard** en qualité de scrutateurs ;
- excuse l'absence de Madame Christiane Vial, de Messieurs Julien Heckly et Alex Beaud.

Aucune remarque n'est formulée ; l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont présentés, par affichage sur écran, au moyen d'un support informatique, sous format « PowerPoint ».

---

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2014**

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2014 n'est pas lu ; il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site Internet dès sa rédaction (art. 22, 103<sup>bis</sup> de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Il est **approuvé, à l'unanimité**, avec remerciements à Madame Brodard.

## **2. Comptes 2014**

Madame la Syndique se réfère au rapport publié dans le bulletin d'information numéro 76, d'avril 2015, pages 3 ss.

En outre, un exemplaire des comptes est remis à chaque participant (bilan, compte de fonctionnement et compte des investissements).

### ***Rapport de l'organe de révision du 4 mars 2015 - Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle***

La Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle, en qualité d'organe de révision désigné par l'assemblée communale le 17 avril 2013, a vérifié les comptes de l'année 2014 (art. 98d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, 60c du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Les résultats détaillés sont consignés dans la formule de vérification établie par le Service des communes (art. 60d RELCo). Cette formule, complétée le 4 mars 2015, a été transmise au conseil communal, accompagnée du rapport du 12 mars 2015.

Le 24 mars 2015, ces documents ont été remis à la commission financière.

Le rapport de révision a été annexé aux comptes mis en consultation au Bureau communal, dès l'envoi de la convocation à l'assemblée. Dans son rapport, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels 2014.

### **2.1. Compte de fonctionnement**

**Madame Marie-Claire Pharisa, syndique**, responsable des finances, présente le compte de fonctionnement. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 1).

Un résumé des chapitres avec comparaison des résultats 2013-2014 est projeté par système « beamer ».

L'ensemble des chapitres ne suscite pas de question.

Le compte de fonctionnement solde comme suit :

- revenus :	4'311'896.01 fr.
- charges :	4'294'721.99 fr.
<b>excédent de revenus :</b>	<b>17'174.02 fr.</b>

Madame la Syndique projette un graphique qui illustre la répartition des revenus et des charges.

A l'intention de **Monsieur Laurent Borcard**, elle précise que l'indemnité de 80 ct par m<sup>3</sup> de gravier exploité, laquelle découle de la « Convention relative à la participation des exploitants de gravier aux frais du remaniement parcellaire effectué sur le territoire de la Commune de Grandvillard et des dispositions prises dans le cadre du Plan directeur communal d'exploitation des richesses du sous-sol (PDCERSS) » du 29 juillet 1997, est imputée au chapitre 945, soit sous la position 945.436.05.

#### ***Bilan au 31 décembre 2014***

**Madame la Syndique** renseigne l'assemblée au sujet des éléments du bilan (cf. rapport, pièce numéro 1).

Le bilan au 31 décembre 2014 a été publié dans le bulletin d'information ; les totaux sont les suivants :

- actifs :	5'412'092.21 fr.
- passifs	5'394'918.19 fr.
<b>Excédent d'actifs :</b>	<b>17'174.02 fr.</b>

La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée.

#### ***Rapport de la commission financière***

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, donne lecture du rapport suivant (pièce numéro 2, annexée au présent procès-verbal) :

##### **« Point 2.1 lettre b « Compte de fonctionnement**

*Conformément aux prescriptions légales, les comptes communaux 2014 ont été contrôlés par la Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle.*

*Le rapport de révision établi en date du 12 mars 2015 à l'attention du Conseil communal et de la Commission financière est signé par Messieurs Luciano Domingues et Jean-José Ruffieux, réviseurs agréés. Il atteste que les comptes sont conformes aux principes de comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.*

Ce rapport, ainsi que le détail des comptes de fonctionnement 2014 ont été présentés et commentés à la Commission financière le 4 mars 2015 par Mesdames Marie-Claire Pharisa et Jeannette Beaud, ainsi que par M. Luciano Domingues de la Fiduciaire Ruffieux SA.

Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications fournies, la Commission financière recommande à l'assemblée communale de ce jour d'approuver les comptes de fonctionnement 2014 tels que présentés.

Les membres de la Commission financière :

Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas »

Ce rapport est signé : Thierry Sottas, président.

**Madame la Syndique** remercie Monsieur Sottas et ses collègues.

### **Approbation du compte de fonctionnement**

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement de l'année 2014, lequel solde par un excédent de revenus de **17'174.02 fr.**, **est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.**

## **2.2. Compte des investissements**

**Madame la Syndique** se réfère au bulletin d'information d'avril 2015, lequel comprend le détail du compte des investissements (pages 6 et 7).

Elle apporte des précisions au sujet des objets en cours de réalisation, notamment assainissement routier du centre du village, PAD « Le Saudillet », accès à l'alpage « Les Tservettes » (cf. rapport, pièce numéro 1).

Les résultats sont les suivants :

- total des charges d'investissement :	<b>1'794'817.65 fr.</b>
- total des produits d'investissement :	<b>1'146'774.60 fr.</b>

<b>Excédent de dépenses :</b>	<b>648'043.05 fr.</b>
-------------------------------	-----------------------

La discussion est ouverte.

**Monsieur Jean-François Moura** renseigne comme suit **Monsieur Nicolas Raboud** au sujet de la réfection de l'accès à l'alpage « Les Tservettes » : les orages des 21 et 22 juillet 2014 ont provoqué un affaissement du talus aval, tronçon situé sur les pâtures « Les Vanils » - « Les Tservettes ». Les travaux de remise en état seront effectués en automne 2015.

**Monsieur Henri Currat** demande si ces dégâts peuvent être mis à la charge des entreprises qui ont aménagé l'accès.

**Monsieur Jean-François Moura**, conseiller communal responsable du dicastère, l'informe que Monsieur Jan Béguin (Office fédéral de l'agriculture, à Berne) a effectué une expertise. Le précité et Monsieur Nicolas Deillon, chef de service adjoint auprès du Service de l'agriculture, à Fribourg, ont conclu que la commune ne peut prétendre, à titre de garantie, à la remise en état aux frais des entreprises.

### ***Rapport de la commission financière***

**Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, donne lecture du rapport suivant (pièce numéro 2, annexée au présent procès-verbal) :

#### **« Point 2.2 lettre b « Compte des investissements »**

*Les comptes d'investissements font également partie du contrôle fiduciaire. Le rapport de révision ne fait aucune remarque particulière à ce sujet.*

*Lors de notre séance du 4 mars, les représentants de la commune ont fourni toutes les explications relatives aux écarts intervenus entre le budget et les chiffres de la comptabilité 2014.*

*Par conséquent, la Commission financière vous recommande d'approuver également les comptes d'investissements 2014.*

*La Commission financière remercie les membres du Conseil communal pour leur disponibilité et Madame Jeannette Beaud pour l'excellente tenue des finances communales.*

*Les membres de la Commission financière :*

*Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas »*

Ce rapport est signé : Thierry Sottas, président.

### ***Approbation du compte des investissements***

***Soumis à l'assemblée, le compte des investissements de l'année 2014, lequel solde par un excédent de dépenses de 648'043.05 fr., est approuvé par vote au scrutin ouvert, à l'unanimité.***

Au nom du conseil, Madame la Syndique remercie :

- l'assemblée de la confiance témoignée ;
- la commission financière qui exerce son mandat avec compétence ;
- Madame Jeannette Beaud, caissière.

**3. Réfection de routes - financement :**

- a) « Route de la Cascade » et carrefour (Chemin des Praz) – crédit complémentaire
- b) « Chemin Pierre-de-la-Tinaz »
- c) « Route des Lières », tronçon supérieur
- d) « Chemin du Vieux-Chevrier »

**Monsieur Daniel Raboud**, vice-syndic, responsable du dicastère, présente cet objet comme suit :

L'important chantier d'assainissement des infrastructures de service et des routes dans le centre du village est presque arrivé à terme. Une deuxième couche de revêtement bitumineux, de qualité MR 8, d'une épaisseur d'environ 4 cm, sera posée en mai/juin 2015.

Il convient de se référer à la situation financière publiée dans le bulletin d'information numéro 76 (page 9). Des économies ont pu être réalisées, d'où un solde de crédit de **80'000 fr.**

Dès lors, le conseil propose d'affecter ce montant de **80'000 fr.** à la réfection des routes énumérées sous lettres a) à d) ci-dessus. En outre, la réalisation de ces travaux, simultanément à la pose de la deuxième couche de revêtement, a pour avantage substantiel de profiter de l'installation de chantier.

Monsieur Raboud projette les photos des routes concernées, lesquelles permettent de constater leur état dégradé.

**« Route de la Cascade » et carrefour (Chemin des Praz)**

**Monsieur Raboud** observe que la Route de la Cascade, laquelle mène au site de « La Grotte » est passablement fréquentée. Le coffre devra être consolidé. Le crédit de 25'000 fr. octroyé en 2013 ne suffit pas à une exécution de longue durée.

Il renseigne **Monsieur Laurent Borcard** au sujet de l'aménagement du carrefour. La croix restera implantée à cet endroit.

**Monsieur Henri Currat** suggère de poser des pavés. Il lui est répondu que le projet prévoit un espace herbeux.

Pour sa part, **Monsieur Nicolas Raboud** souhaite un élargissement à la hauteur du secteur « Le Crêt ».

**« Chemin Pierre-de-la-Tinaz »**

**Monsieur Daniel Raboud** constate que c'est le seul chemin communal qui n'est pas goudronné.

A l'entrée de la route alpestre une couche de gravier gras permettra de parquer quelques véhicules.

Pour donner suite à l'intervention de **Monsieur Laurent Borcard**, Monsieur Daniel Raboud l'assure que les canalisations qui desserviront l'habitation projetée sur l'immeuble numéro 4229 seront aménagées avant la réfection de la route.

**Monsieur Raphaël Raboud** demande si les conduites de services sont déjà enfouies. Il regrette que ce chemin ne soit pas maintenu en l'état.

Monsieur Raboud lui répond qu'en temps utile, les entreprises : Groupe E, Swisscom et autres seront réunies. Elles auront la faculté de tirer leurs conduites. Il précise que devant la « Maison du Banneret », ledit chemin restera gravelé.

**Monsieur Antoine Castella** fait part de sa préoccupation au sujet de la deuxième couche de revêtement bitumineux de qualité MR 8, lequel est moins résistant, notamment lors du déneigement.

Monsieur Raboud le rassure ; des renseignements ont été recueillis, notamment auprès de l'Ecole polytechnique fédérale, à Lausanne. De manière générale, ce revêtement donne satisfaction en matière de confort d'utilisation ; il atténue le bruit. Toutefois, les tracteurs équipés de chaînes devraient s'abstenir d'emprunter ces routes.

**Messieurs Jean-Paul Zenoni, Laurent Borcard et Henri Currat** s'interrogent au sujet de ces ouvrages « construits en toit ». Le passage du chasse-neige laisse des marques.

**Monsieur Claude Heckly** demande si d'autres variantes ont été envisagées.

Madame la Syndique et Monsieur Daniel Raboud rappellent que le conseil s'est renseigné, tant auprès de l'EPFL que de personnes compétentes en la matière. Le revêtement MR 8 est de qualité.

Le financement des travaux de réfection des quatre routes précitées est détaillé de la manière suivante :

	Estimation	Financement		
		Solde crédit centre du village (Fr. 80'000.00)	Crédit accordé par l'assemblée du 4 décembre 2013	Crédit supplémentaire sollicité
<b>Rte de la Cascade</b>	Fr. 58'500.00		Fr. 25'000.00	Fr. 33'500.00
<b>Ch. Pierre-de-la-Tinaz</b>	Fr. 22'500.00	Fr. 22'500.00		
<b>Rte des Lières / sup.</b>	Fr. 40'000.00	Fr. 26'500.00		Fr. 13'500.00
<b>Ch. du Vieux-Chevrier</b>	Fr. 31'000.00	Fr. 31'000.00		
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 152'000.00</b>	<b>Fr. 80'000.00</b>	<b>Fr. 25'000.00</b>	<b>Fr. 47'000.00</b>

**Madame la Syndique** invite Monsieur Thierry Sottas à donner lecture du rapport de la commission financière pièce numéro 2, annexée au présent procès-verbal.

**« Point 3 « Réfection de routes »**

*En date du 12 mars, une délégation du Conseil communal a présenté à la Commission financière le détail du financement de la réfection :*

- de la Route de la Cascade et du carrefour Chemin des Praz,
- du Chemin Pierre-de-la-Tinaz,
- de la Route des Lières, tronçon supérieur,
- du Chemin du Vieux-Chevrier.

*La Commission financière soutient la proposition du Conseil communal de profiter des installations de chantier des travaux du Centre du village pour assainir ces 4 routes.*

*Nous vous encourageons par conséquent à accepter ces investissements et la demande de crédit supplémentaire d'un montant de CHF 47'000.00.*

*Les membres de la Commission financière :*

*Mireille Baechler  
Pierre Borcard  
Thierry Sottas*

*Nous nous tenons bien entendu à disposition pour toutes questions ou remarques et, tenons à remercier les autorités et le personnel communal pour la qualité de leur travail et leur engagement au service de la commune ».*

Ce rapport est signé : Thierry Sottas, président.

**Madame la Syndique** se réfère au tableau de financement susmentionné. Elle précise que les dépenses complémentaires de **33'500 fr.** (Route de la Cascade) et **13'500 fr.** (Route des Lières) seront couvertes par emprunts bancaires.

Elle invite l'assemblée à se prononcer comme suit :

- a) **« Route de la Cascade » et carrefour (Chemin des Praz) – crédit complémentaire**  
**Soumis à l'assemblée, cet objet est admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**
- b) **« Chemin Pierre-de-la-Tinaz »**  
**Soumis à l'assemblée, cet objet est admis, à la majorité (deux oppositions), par vote au scrutin ouvert.**
- c) **« Route des Lières », tronçon supérieur**  
**Soumis à l'assemblée, cet objet est admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**
- d) **« Chemin du Vieux-Chevrier »**  
**Soumis à l'assemblée, cet objet est admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

**4. Lotissement du « Saudillet »**

- Equipement de détail – financement
- Délégation de compétence au conseil communal pour la vente des parcelles

**Equipement de détail - financement**

Le plan de la parcelle numéro 4516 est projeté. A titre indicatif, il comprend l'implantation des maisons d'habitation (individuelles).

**Madame la Syndique Marie-Claire Pharisa** expose ce qui suit :

- a) Ce terrain de 7'822 m<sup>2</sup> a été acquis par la commune en 2009, pour le prix de 23 fr. le m<sup>2</sup>. Il est en zone constructible.
- b) Des démarches sont en cours en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction de maisons individuelles.
- c) Les objets suivants ont été mis à l'enquête publique du 27 février au 13 avril 2015 (prolongation de la durée en raison des fêtes pascales) :
  - **Plan d'aménagement local**  
Adaptation du règlement communal d'urbanisme – modification de l'article 103 afin d'autoriser l'habitation individuelle dans le secteur « Le Saudillet » ;
  - **Plan d'aménagement de détail**
  - **Plan d'équipement de détail**
  - **Accès au quartier**

Aucune opposition n'a été formée à l'encontre des projets ci-dessus.

- d) Le RCU en vigueur prévoit des villas groupées, soit, au minimum, quatre villas contiguës.

Selon les dispositions de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), aucune modification n'est admise pendant la révision du plan d'aménagement local. Cependant, le conseil est intervenu auprès des autorités compétentes. Il attend une décision à ce sujet.

- e) La réalisation est envisagée selon le programme suivant :
  - juillet 2015 : réception des autorisations ;
  - automne 2015 : construction des infrastructures ;
  - fin 2015, début 2016 : vente des premières parcelles.
- f) Le crédit sollicité de l'assemblée communale s'élève à **500'000 fr.** Ce montant est fondé sur les soumissions rentrées le 10 avril 2015 : travaux de génie civil et d'appareillage ; il comprend les honoraires d'ingénieur.

Un emprunt bancaire sera contracté. Il sera remboursé par le produit de la vente des parcelles.

Est réservé l'octroi des autorisations.

**Monsieur Laurent Borcard** demande « s'il n'y a pas moyen de faire moins de routes pour un quartier aussi petit ? ». Il suggère un autre tracé.

**Madame la Syndique** souligne que le projet est soumis aux contraintes inhérentes à la distance à « La Taouna » (20 m.).

**Monsieur Claude Heckly** constate que le plan projeté mentionne des villas individuelles.

**Madame la Syndique** précise que le plan illustre les intentions de la commune.

En outre, à l'intention de **Monsieur Christophe Cavuscens**, elle ajoute que les chemins tracés en brun clair, sont des chemins piétonniers.

**Madame la Syndique** invite Monsieur Thierry Sottas, à donner lecture du rapport de la commission financière (pièce numéro 3, annexée au présent procès-verbal.

« **Point 4 « Lotissement du Saudillet »** »

*Lors de notre séance du 12 mars, la délégation du Conseil communal a présenté à la Commission financière les démarches en cours pour l'octroi des permis, le détail des travaux d'équipement ainsi que leurs coûts.*

*Afin de pouvoir procéder à la vente des parcelles, il est nécessaire de pouvoir effectuer ces travaux d'aménagement au plus vite. C'est pourquoi, nous vous invitons à accepter cette demande de crédit de CHF 500'000.00, étant entendu que ces travaux ne seront effectués qu'en cas d'octroi des permis.*

*Les membres de la Commission financière :*

*Mireille Baechler*

*Pierre Borcard*

*Thierry Sottas »*

Ce rapport est signé : Thierry Sottas, président.

***Soumis au vote, le crédit de 500'000 fr. destiné au financement des infrastructures du lotissement du Saudillet – équipement de détail est accepté à l'unanimité.***

**Délégation de compétence au conseil communal pour la vente des parcelles**

**Madame la Syndique** expose que la surface de l'immeuble numéro 4516 est de 7'822 m<sup>2</sup>. Compte tenu de la bande de terrain inconstructible en bordure de la « La

Taouna » et de l'emprise des routes et des sentiers piétonniers, celle qui sera mise en vente est de l'ordre d'environ **6'000 m<sup>2</sup>**. Elle sera divisée pour former des parcelles de 470 à 860 m<sup>2</sup>.

Au regard du prix d'achat (23 fr.), de la dépense relative à l'équipement, du marché immobilier, le conseil estime le prix de vente à environ **200 fr. le m<sup>2</sup>**.

Il sollicite de l'assemblée la compétence de vendre, de gré à gré, les parcelles qui seront créées, entre un prix minimal de **180 fr. le m<sup>2</sup>** et un prix maximal de **220 fr. le m<sup>2</sup>** (art. 10 al. 2 LCo) ainsi que de fixer les autres conditions de vente. Est réservé l'octroi des autorisations nécessaires.

Cette délégation de compétence sera renouvelée à la fin de la présente législature.

**Monsieur Raphaël Raboud** demande quels sont les critères en matière d'attribution ; si une préférence est accordée aux personnes ayant résidé plus de dix ans dans la commune.

**Madame la Syndique** le renseigne comme suit :

- en début d'année, une délégation du conseil s'est entretenue avec les intéressés ;
- ceux-là ont été invités à préciser leur choix quant à la situation de la parcelle ;
- si le choix de plusieurs intéressés se porte sur la même parcelle, le conseil les réunira afin de trouver une entente ;
- si le conseil doit trancher, la date de réception de la lettre de demande d'achat constituera un critère de décision.

**Monsieur Laurent Borcard** est d'avis que ces terrains doivent être destinés à des maisons habitées par les propriétaires.

*Soumise à l'assemblée, la délégation de compétence au conseil communal pour vendre, de gré à gré, les parcelles formées par la division de l'immeuble numéro 4516, propriété de la commune, entre un prix minimal de 180 fr. le m<sup>2</sup> et un prix maximal de 220 fr. le m<sup>2</sup>, est admise à l'unanimité.*

Madame la Syndique remercie l'assemblée de la confiance témoignée, ainsi que la commission financière.

#### **5. Composition du conseil communal ; nombre de conseillers pour la législature 2016-2021**

Conformément à l'article 54 al. 1 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, à partir de six cents habitants, le conseil communal doit être composé de sept membres.

En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres.

Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

La commune compte aujourd'hui environ huit cents habitants.

Pour la législature 2016-2021, le conseil propose de maintenir cinq membres.

***Soumis au vote de l'assemblée, cet objet est admis à l'unanimité. Dès lors, pour la législature 2016-2021, l'assemblée fixe la taille du conseil communal à cinq membres.***

## 6. Approbation de la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26)

Madame la Syndique informe l'assemblée de ce qui suit :

Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à CHF 50'000'000.00, soit CHF 32'000'000.00 pour le CO de La Tour-de-Trême et CHF 18'000'000.00 pour les transformations du CO de Bulle.

Le 30 novembre 2014, la population du district a accepté un crédit d'investissement pour la construction du CO de Riaz.

La réalisation du bâtiment précité va initier une dépense brute totale de **CHF 81'000'000.00**. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à **CHF 13'000'000.00**. La dette nette va donc s'élever à **CHF 68'000'000.00** environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à **CHF 120'000'000.00**.

Le 28 août 2014, l'assemblée des délégués a approuvé la modification de l'article 26 des statuts concernant la limite d'endettement. En voici la teneur actuelle et la nouvelle teneur :

Article 26 - Limite d'endettement – teneur actuelle	Article 26 - Limite d'endettement nouvelle teneur
<p><sup>1</sup>Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à CHF 55'000'000.00 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation.</p> <p><sup>2</sup>L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la loi sur les communes.</p> <p><sup>3</sup>Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à CHF 21'000'000.00. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations.</p> <p><sup>4</sup>Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à CHF 5'000'000.00.</p>	<p><b><sup>1</sup>Pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 120'000'000.00 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.</b></p> <p><sup>2</sup> pas de modification  <sup>3</sup> pas de modification  <sup>4</sup> pas de modification</p>

Conformément à l'article 113 LCo, la modification qui précède doit être ratifiée par les assemblées communales.

La discussion est ouverte ; elle n'est pas utilisée.

***Soumise au vote de l'assemblée, la modification des statuts de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du cycle d'orientation (art. 26) est approuvée, à l'unanimité.***

## **7. Divers**

### **a) Départ à la retraite de Madame Jeannette Beaud – arrivée de deux nouvelles collaboratrices (temps partiel)**

**Madame la Syndique communique les informations suivantes :**

Après 41 ans de bons et loyaux services, Madame Jeannette Beaud a fait valoir son droit à la retraite, lequel prendra effet le 30 septembre 2015.

Ce départ a donné lieu à une réflexion quant à l'organisation, laquelle a abouti à la mise au concours de deux postes à temps partiel.

#### **- Caissière communale**

Madame Pascale Borcard entrera en fonction, en qualité de caissière communale, après les vacances d'été, soit le 17 août 2015. Son taux d'activité a été fixé à 60 %.

Madame Borcard a travaillé longtemps dans le secteur bancaire ; elle est au bénéfice d'une large expérience en matière financière.

Madame Borcard occupe un poste analogue auprès de la Commune de Rossinière.

#### **- Secrétaire administrative**

Madame Stéphanie Pharisa prendra sa fonction le 1<sup>er</sup> juin 2015.

Elle a obtenu son CFC d'employée de commerce au terme d'un apprentissage auprès de la Commune d'Ollon. Elle a poursuivi ses activités en qualité de secrétaire municipale de la Commune de Buchillon, puis au Service du personnel de la société Yendi, à Bulle.

Le conseil souhaite la bienvenue aux nouvelles collaboratrices et leur souhaite plein succès dans leur fonction.

Mesdames Borcard et Pharisa sont domiciliées à Grandvillard.

**Madame la Syndique s'adresse ainsi à Madame Jeannette Beaud :**

« Chère Jeannette,

41 ans, c'est une part importante de ta vie, mais c'est, en tout cas, un carton plein au regard d'une vie professionnelle. Celle-ci a débuté le 1er juillet 1974, alors que tu étais encore une demoiselle Moura.

Cela pour comprendre que durant ces années, nombre d'événements se sont produits et pas seulement dans le cadre de la commune.

Tu as fondé une famille qui compte actuellement trois enfants et neuf petits-enfants. Il en a fallu de l'organisation. Si les exigences, les contraintes légales et les prestations communales n'étaient pas comparables à celles en vigueur actuellement, tu as dû en assurer le suivi quoi qu'il arrive, étant donné que tu occupais les postes de secrétaire et caissière.

Parallèlement, tu as su t'adapter au nouveau concept de travail. Je pense, bien entendu, à l'informatique qui a été un bouleversement important dans l'univers comptable et administratif.

Lorsque l'on prend conscience de l'évolution intervenue au cours de ces dernières années dans chaque secteur lié à la gestion communale, il est bien difficile de se propulser 41 ans en arrière et de s'imaginer toutes les adaptations nécessaires pour répondre aux exigences actuelles, tout en respectant les différents administrateurs politiques qui se sont succédé durant ces quatre décennies.

Pour tout le travail accompli, pour ta discrétion, ton engagement, la transmission de tes connaissances et ton amabilité, je t'adresse, chère Jeannette, toute ma reconnaissance et la gratitude du conseil communal, des collaboratrices et des collaborateurs et de tous les citoyennes et citoyens de Grandvillard.

Je te souhaite une retraite bien méritée et que tu puisses en profiter de très longues années.

Merci encore pour tout ».

L'assemblée applaudit de manière soutenue.

Non sans émotion, à son tour, **Madame Jannette Beaud** s'adresse ainsi au conseil et à l'assemblée :

« Madame la Syndique,  
Messieurs les Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyennes et Concitoyens,

Comme vous l'avez appris par le bulletin d'information, au 30 septembre prochain, je vais mettre un terme à mon activité au sein de l'administration communale après 41 ans de service.

De 1974 à 2004, j'ai assumé la charge de secrétaire et caissière communale. Puis la population de notre village tout comme les tâches administratives s'étant fortement accrues, une restructuration de l'administration communale s'est imposée. Aussi, dès 2004, j'ai assumé la fonction de caissière communale et de diverses tâches annexes.

Les années ont passé et c'est toujours avec le même plaisir que j'effectue mon travail.

Aujourd'hui, il est temps pour moi de songer à une vie plus tranquille, mais surtout de remercier toutes les personnes qui m'ont permis de remplir ce mandat pendant tant d'années.

Ce n'est pas sans émotion que je pense à l'époque de mon engagement où je fus accueillie par un Conseil communal composé de 5 Messieurs, à ce jour tous décédés. Ils m'ont fait confiance et je leur dois ma gratitude. Puis 5 syndics et sauf erreur 25 conseillers communaux se sont succédé. Les tâches ont évolué, les réalisations ont été nombreuses, les soucis et les tracas aussi.

En contact permanent avec l'autorité communale et la population, j'ai toujours essayé de remplir ma fonction avec professionnalisme, discrétion et disponibilité.

Aujourd'hui, il m'est agréable de vous dire à tous, combien j'ai aimé mon travail au sein de l'administration communale, mais aussi combien je suis contente de penser que bientôt les soucis essentiellement de l'établissement du budget et de la planification financière ainsi que du bouclage des comptes ne seront plus qu'un souvenir.

J'adresse un merci tout spécial à Mme Pharisa, syndique pour le gentil message publié dans le dernier bulletin d'information. Il m'a fait très plaisir, tout comme à mon mari et à mes enfants qui m'ont gratifiée de beaucoup de compréhension tout au long de ma vie professionnelle.

A tous, sans oublier Madame Brodard, ma collègue depuis 10 ans, j'adresse un merci sincère pour la confiance et l'estime accordées et dans de nombreux cas l'amitié témoignée.

Je forme les meilleurs vœux pour l'avenir de notre commune et souhaite plein succès à Mmes Borcard et Pharisa qui, tout prochainement, me remplaceront au Bureau communal ».

### **Forêts et édilité**

Monsieur Valentin Demierre, domicilié à Vuadens, a achevé, cette année, sa formation. Il exercera son activité au sein de l'équipe communale en qualité de forestier-bûcheron. Il assurera également des travaux d'édilité.

Deux apprentis forestier-bûcheron, Messieurs Xavier Sonney, à Broc, et Clovis Bocard, à Grandvillard, seront accueillis au sein du service forestier.

Le conseil leur souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfaction.

**b) Chemin des Noisetiers**

A la demande de **Monsieur Pierre Bovet**, le conseil examinera sa proposition de pose d'un panneau de signalisation « Impasse ». Madame la Syndique ajoute qu'une procédure doit être engagée.

**Monsieur Nicolas Raboud** suggère d'enlever les piquets de marquage pour faciliter le passage du trafic.

**Madame la Syndique** observe que les aménagements routiers font partie des conditions d'approbation, par les services de l'Etat, du plan d'aménagement de détail. L'aspect mobilité devient, d'ailleurs, de plus en plus restrictif. La route de desserte ne peut, en tout cas, être ouverte au trafic lourd.

**c) Circulation dans le quartier « Les Golettes »**

**Monsieur Nicolas Raboud** se réfère à l'article publié dans le bulletin d'information numéro 76, selon lequel, le conseil rappelle d'observer la signalisation, soit le sens unique de circulation.

Il estime que la visibilité est meilleure côté cimetière.

**Monsieur Daniel Raboud** projette des photos de l'endroit qui prête à discussion.

Cette signalisation a été mise en place en 1985. Elle fait suite à une décision de l'ingénieur cantonal du 29 janvier 1985. Il convient d'ajouter que la route n'est pas bordée d'un trottoir.

Dès lors, le conseil n'entreprendra pas de procédure visant à supprimer la signalisation posée en 1985.

**Madame Aline Garret** ajoute que les signaux sont peu visibles.

**Madame Suzanne Cosandey** est d'avis que cette signalisation a été mise en place pour faciliter la sortie des camions qui proviennent de la société Phytopharma SA.

**Madame la Syndique** précise que la société précitée n'était pas installée à Grandvillard en 1985, que la largeur de la route est de 3,5 m. En outre, cette signalisation est une mesure exigée, laquelle fait partie du plan de quartier.

**d) Signalisation – Zone militaire**

**Monsieur Raphaël Raboud** demande si le signal « Zone militaire » (secteur Pra Rochet) a toujours sa raison d'être. **Monsieur Laurent Borcard** précise qu'à l'époque, l'armée effectuait des tirs de nuit.

Le conseil examinera cette affaire.

**e) Route Grandvillard – Estavannens**

**Monsieur Claude Heckly** signale que les automobilistes roulent trop vite et empiètent à l'extérieur de la bande de roulement. **Monsieur Jean-Paul Zenoni**, chauffeur de bus scolaire, appuie l'intervention du précité.

Le conseil examinera également cette affaire.

**f) « L'efficacité énergétique à la maison », soirée d'information à la Maison du Gruyère, à Pringy, jeudi 16 avril 2015, à 20.00 heures**

**Monsieur Daniel Raboud** rappelle la soirée susmentionnée.

**g) Fête de fin de chantier – samedi 27 juin 2015 – travaux exécutés dans le centre du village**

**Monsieur Daniel Raboud** rappelle de réserver cette journée, laquelle sera aussi l'occasion de remercier l'association « Parrainage suisse pour communes de montagne – Patenschaft ».

L'ordre du jour est épuisé.

Madame la Syndique clôt l'assemblée à 22.20 heures. Elle remercie les participants de la confiance témoignée au conseil communal. Elle remercie également ses collègues de prendre leur part de responsabilité dans la gestion des affaires communales, Madame Claudine Castella (présente), la commission financière, les collaboratrices et les collaborateurs. Elle invite chacun à un moment d'échange et d'amitié.

**La secrétaire :**



Marthe Brodard

**La syndique**



Marie-Claire Pharisa